



Info Luttones

N°35

A toutes nos organisations CGT de Seine Maritime

14 octobre 2016

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DÉCEMBRE les salariés des très petites entreprises (TPE) sont appelés à voter pour désigner leurs représentants syndicaux.

Plus de 4,5 millions de salariés travaillent dans ces très petites entreprises (entreprises employant moins de onze salariés), dans l'artisanat et le petit commerce mais sont aussi dans le secteur associatif, dans les professions libérales, les emplois de service avec les particuliers considérés comme employeurs TPE.

Chaque voix doit compter ! un salarié = une voix

Ces derniers mois, la CGT a été en pointe dans la mobilisation contre la loi Travail (dite loi El Khomri).

La loi El Khomri voudrait que chaque branche puisse définir des règles inférieures à celles du Code du travail, que chaque employeur puisse définir, selon son bon vouloir, les droits des salariés. Ce serait particulièrement dangereux pour les salariés des TPE.

En 2012, date des premières élections, la CGT est arrivée en tête et confirmait son rôle de première organisation syndicale de France.

Ces salarié(e)s des TPE, sont souvent isolé(e)s. Aussi, il est de la responsabilité de toute la CGT de s'emparer de ces élections et d'aller au devant de ces travailleurs pour les inviter à voter.

Plus encore qu'en 2012, les résultats de ces élections seront scrutés par le Gouvernement et le patronat. Plus que jamais nous devons redoubler d'efforts pour mobiliser l'ensemble de nos structures sur cette campagne.

Du matériel est disponible à l'UD. Dans les prochaines semaines une importante campagne de spots radio sera lancée.

D'ici là, remontez à Info Luttones toutes les initiatives, manifestations que vous prendrez dans ce sens.

**L'AVENIR APPARTIENT
À CEUX QUI LUTTONENT !**

31 jours de grève des facteurs du Havre Aéroport.

La Direction de la Poste, a décidé, début septembre d'imposer, par un coup de force, une « coupure méridienne » pour 18 tournées de facteurs du Havre Aéroport.

Cela voulait dire concrètement pour chaque facteur concerné :

- 20 minutes de travail supplémentaire non payé.
- Allongement de l'amplitude horaire de 45 minutes.
- Perte de 50€ d'indemnité par mois.

Autrement dit : Travailler plus, pour gagner moins.

La grève a réuni 100% des facteurs, avec la CGT, FO, SUD, sur la même volonté de refuser la pause méridienne (seuls les CDD, les intérimaires et les cadres n'étaient pas en grève). Elle s'est organisée autour de 2 piquets de grève, à Octeville et dans le quartier de l'Eure. Les Directions locale et régionale de la Poste ont tout fait pour briser la grève (parce qu'elles ont la volonté d'étendre ensuite la pause méridienne à tous les facteurs) :

- Pressions multiples contre les grévistes.
- Refus de négocier, et exigence que soient levés les piquets.
- Volonté de pourrir la grève par de fausses négociations ne débouchant sur rien.
- Plainte déposée contre Bruno Vénuat, responsable CGT de la FAPT, et Sylvain Sigurani de SUD PTT, afin d'obtenir la reprise.

A toutes les étapes du conflit, l'interpro avec l'Union locale du Havre, a assuré un appui humain et logistique pour aider les facteurs à tenir bon.

Mardi 11, les syndicalistes postiers étaient trainés devant le Tribunal du Havre. Le Tribunal décidait alors une médiation (qui ne faisait pas disparaître les menaces de sanction).

Mercredi 12, alors que le piquet était levé le temps de la médiation, nouveau coup de force de la Direction qui faisait sortir en une heure des milliers de courrier et colis jusqu'ici bloqués.



Les postiers répondaient immédiatement par l'extension de la grève pour bloquer ce travail de jaune fait par les cadres et les intérimaires.

La négociation se soldait jeudi matin par une proposition de protocole...

Le mot de Reynald Kubecky, co Secrétaire Général de l'UL du Havre

Au 31ème jour de grève, suite aux négociations menées par le Président du TGI du Havre, les postiers grévistes du Havre se sont exprimés à nouveau aujourd'hui en AG, par vote à bulletin secret sur l'homologation obtenue :

23 POUR la reprise d'activité et favorables à l'homologation de l'accord.

20 CONTRE la reprise d'activité et défavorables à l'homologation de l'accord.

1 vote blanc.

L'accord homologué fixe les points suivants :

1/ Les négociations vont reprendre prochainement SUR LA BASE des avancées obtenues le 12 octobre. Délai maxi le 22/11 pour les négos. La réorganisation est suspendue pendant ce temps.

2/ Suspension des blocages et désistement de la Poste sur les référés d'heure à heure (1000 € pour chaque Délégué Syndical par infraction constatée).

3/ 1/3 des jours de grève payés par la poste (ce n'était pas arrivé depuis 25 ans à la poste !), 1/3 perdus, 1/3 étalés sur 10 mois.

4/ Aucune poursuite pénale et/ou disciplinaire envers les salariés grévistes de la poste.

Bravo à tous les camarades grévistes qui ont mené ce dur combat.

Merci au cabinet Baudeau et notamment à Nicolas Capron l'avocat de l'ul du Havre pour leur soutien et leur pugnacité sur ce dossier.

Merci aux camarades de l'interpro qui ont apporté leur soutien tout au long de cette lutte !

Merci à tous ceux qui ont apporté leur soutien financier, et à ceux qui vont le faire dès qu'ils auront fini de lire ce post !

La lutte paye, le combat n'est pas fini, nous serons là s'ils ont encore besoin de nous !

On lâche rien !



Le dossier de la semaine !

AG de rentrée à Eu-le Tréport

Lundi 19 septembre : bonne assemblée de rentrée à l'Union Locale de Eu le Tréport avec 20 présents et une dizaine de syndicats.

Ont été discuté la situation dans les entreprises, les perspectives de la rentrée appuyées sur le combat mené depuis 6 mois, les adhésions, et le plan de travail pour les élections



Convocation au commissariat : La CGT ne se laisse pas intimider !

Jeudi 13 octobre à Dieppe, 3 camarades CGT étaient convoqués au commissariat à 10h suite à la plainte d'un automobiliste agressif et dangereux vis à vis des diffuseurs cgt en juin.

Nous étions 60 devant le commissariat à l'appel des Unions locales de Dieppe et de Eu-Le Tréport.

La police a plusieurs fois déploré le bruit et la musique. Les camarades ont été entendus avec leur avocat. La cgt demande que cette affaire montée de toutes pièces s'arrête là.

TPE et renforcement : une présence remarquable

Mardi 11 octobre l'UL de Couronne-Quevilly tenait une présence syndicale sur la zone industrielle de Grand-Quevilly au carrefour de Descours et Cabaud et du centre routier.

De 10 h 30 à 14 h, plusieurs syndiqués des entreprises environnantes s'étaient donnés rendez-vous au stand installé pour l'occasion.

Distribution de tracts pour les élections des TPE, stand de la NVO, cette présence n'est pas passée inaperçue.

De l'avis unanime des participants, une initiative à renouveler.





8 DE
GOODYEAR

19 ET 20 OCTOBRE

TOUS À AMIENS

POUR LA RELAXE DES GOODYEAR



info'com-

SALARIÉS DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION

